



Transports
Canada

Transport
Canada



Sécurité maritime

« Été 2005 »

Volume 1, numéro 2

Le point sur la réforme de la réglementation

**Le Règlement sur le
personnel maritime
est en cours de
rédaction.**

**Obtenez des mises
à jour sur son
évolution au cours
des réunions
régionales et
nationale du CCMC
à l'automne 2005.**

CCMC – Pacifique
les 13 et 14 sept. 2005
Pacific Marine Training
Campus du British
Columbia Institute of
Technology (C.-B.)

CCMC – Atlantique
(Séance des Maritimes)
les 4 et 5 octobre 2005
Charlottetown (Î.-P.-É.)

CCMC – Atlantique
(Séance de Terre-Neuve)
les 12 et 13 octobre 2005
Hôtel Delta
St. John's (T.-N.)

CCMC – Ontario
le 13 octobre 2005
Holiday Inn, Burlington

CCMC – Grand Nord et
le Nord
les 15 et 16 nov. 2005
Yellowknife (T.N.-O.)

CCMC – Québec
à déterminer

Bulletin du personnel par courriel

Partagez votre bulletin

Ce bulletin est envoyé aux parties intéressées qui ont fourni leur adresse électronique sur la feuille de présence lors des séances du CCMC sur les questions de personnel. Vous connaissez sans doute quelqu'un qui s'intéresse aux sujets traités, mais qui n'est pas sur la liste. Veuillez leur envoyer une copie électronique ou papier de la présente.

Si vous souhaitez faire ajouter votre nom à la liste de distribution du bulletin, veuillez nous envoyer votre adresse électronique au secrétariat du CCMC (cmac-ccmc@tc.gc.ca).

Consultations sur le règlement proposé

Le projet de *Règlement sur le personnel maritime* fait l'objet de consultations dans le cadre des réunions régionales et nationales du CCMC depuis le début de l'automne 2002. Les consultations finales auront lieu à l'automne 2005 pour tenir les intervenants informés de notre progrès et montrer comment leurs préoccupations et conseils ont été intégrés dans le processus de réforme de la réglementation.

Comme vous le savez peut-être, une équipe d'avocats en réglementation et de membres de l'équipe de projet ont commencé à rédiger le projet de règlement en juin 2005. Cet exercice se fera au cours de l'été et de l'automne. Au cours de ce processus, le projet de règlement est secret et ne peut être distribué.

Puisque la rédaction se poursuivra à l'automne, les intervenants prenant part aux réunions régionales du CCMC peuvent s'attendre à recevoir une mise à jour du membre de l'équipe de projet, laquelle portera sur le progrès de la rédaction et tout changement à la politique. La mise à jour changera d'une semaine à l'autre, à mesure que le travail progresse.

La dernière séance de consultation aura lieu en novembre 2005 lors de la réunion nationale du CCMC à Ottawa pour consulter sur tout ajustement à l'objectif de la politique du projet de règlement. Il s'agira de la dernière consultation avant la publication du règlement dans la *Gazette du Canada*.

Nous sommes conscients du fait que les intervenants ne se déplacent pas tous pour la réunion nationale du CCMC. L'équipe de projet communiquera avec les intervenants pour les informer du moment où l'ordre du jour et les documents à l'appui seront disponibles sur le site Web du CCMC et pour prendre tout commentaire.

CCMC national
du 31 octobre au
3 novembre 2005
Le Centre de conférence
du gouvernement
Ottawa (Ontario)

Transports Canada
Sécurité maritime
Services de
réglementation et
assurance de la qualité
Ottawa (Ontario)
K1A 0N8

Courriel :
cmac-ccmc@tc.gc.ca

Nous sommes sur le
Web :
www.cmac-ccmc.gc.ca

Certification et formation en matière de pêche

De nombreuses préoccupations ont été soulevées à la réunion du Groupe de travail spécial sur la certification et la formation en sécurité des bateaux de pêche tenue au CCMC national, notamment les seuils pour les navires, le cours de navigation électronique simulée avec restrictions (Radar) et la nécessité de certificats médicaux. Le temps s'est écoulé avant que les questions ne soient résolues, alors plusieurs membres du groupe se sont rencontrés le jeudi matin, profitant du temps prévu pour les réunions organisées par les participants.

À titre indicatif, vous trouverez ci-dessous les changements dans le texte qui ont été convenus (changements soulignés) :

CERTIFICAT DE SERVICE DE CAPITAINE D'UN BATEAU DE PÊCHE DE MOINS DE 60 TONNEAUX

Jusqu'à 10 ans après l'entrée en vigueur du présent règlement, le candidat au brevet de capitaine de service d'un navire de pêche de moins de 60 tonnes doit :

- a) Avoir accumulé, avant l'entrée en vigueur du règlement,
 - (i) 12 mois de service à titre de capitaine à bord d'un navire de pêche d'une longueur d'au moins 12 mètres, ou d'au moins 15 TJB, effectuant des voyages au-delà des limites des eaux abritées;
 - (ii) Le service en mer en eaux abritées pourrait être accepté à la place du service en mer au-delà des eaux abritées lorsque le certificat ne sera valide que dans les eaux abritées.
- b) Fournir à l'examineur :
 - (i) Le certificat restreint d'opérateur radio – commercial maritime qui lui a été délivré en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*,
 - (ii) Une attestation établissant qu'il a terminé avec succès, dans un établissement reconnu, les cours :
 - (A) Sur les fonctions d'urgence en mer en ce qui concerne la sécurité de base appropriée pour le type de navire, et
 - (B) La navigation électronique simulée restreinte (radar).
 - (iii) Un certificat de secourisme avancé, et
 - (iv) Un certificat de compétence du conducteur de petit bâtiment ou un certificat de CCPB qui comprend un module extracôtier pour assurer la validité du certificat à bord d'un navire effectuant des voyages au-delà de NC 2.

Voici les personnes-ressources à joindre pour plus d'information

Membres de l'équipe de votre région :

Nom	Région	Courriel	Téléphone
Zenon Szlachetka	Pacifique	szlachz@tc.gc.ca	(604) 666-3791
Narendra Mathur	Prairies et Nord	mathurn@tc.gc.ca	(204) 984-8419
Fred Mirza	Ontario	mirzafa@tc.gc.ca	(416) 954-8890
Denis Belanger	Québec	belande@tc.gc.ca	(418) 722-3040
Serge Théorêt	Québec	theoress@tc.gc.ca	(418) 649-6658
Mike Keefe	Atlantique	keefemc@tc.gc.ca	(709) 772-3430
Naim Nahza	Capitale nationale	nazhan@tc.gc.ca	(613) 993-9706